

VERSEZ LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UFR DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE

Pour votre entreprise la taxe d'apprentissage 2021
(0,68 % de votre masse salariale) se divise en 2 parties
Base de calcul : 0,68% de la masse salariale 2021 prévisionnelle

87%

part apprentissage
collectée par l'URSSAF

13% (ex hors quotas)

part « Dépenses -
Versements volontaires »

Cette part peut-être direc-
ttement versée à l'UFR de
Chimie et de Biologie
Notre UAI : 0383461F

POUR NOUS CONTACTER :

Sylvie Canavesio

Relations Entreprises

Tel. 04 76 51 45 42

ufrchimiebiologie-entreprise@univ-grenoble-alpes.fr

UFR DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE
470 rue de la Chimie
Bâtiment André Rassat / Chimie E
BP 53 – 38041 GRENOBLE Cedex 9

UGA
UFR CHIMIE
& BIOLOGIE Université
Grenoble Alpes



UFR DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE

2021

TAXE D'APPRENTISSAGE

INVESTISSEZ DANS DES ÉTUDIANTS DE TALENTS !

Numéro d'UAI : 0383461F

<https://taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr>

UGA
UFR CHIMIE
& BIOLOGIE Université
Grenoble Alpes



LES FORMATIONS À L'UFR DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE

LICENCES

- Chimie
- Chimie-Biologie
- Génie des procédés
- Biologie
- Sciences de la vie et de la terre

LICENCES PROFESSIONNELLES

- Eco-conseil en production agricole (Agroécologie)
- Gestion des aménagements paysagers, développement durable et biodiversité
- Produits laitiers
- Nutrition et innovations en produits agro-alimentaires et santé
- Technologies en Physiologie et Physiopathologie : application à la Pharmacologie et à la Santé Animale

MASTERS

- Biologie
- Chimie
- Biodiversité, écologie, évolution
- Génie des procédés et des bio-procédés

Consultez le détail de nos formations sur :
<https://chimie-biologie.univ-grenoble-alpes.fr>

CHIFFRES CLÉS

- 1000 étudiants de la licence 3 au master dont 80 en alternance.
- 150 enseignants et enseignants-chercheurs
- 4 plateformes thématiques de travaux pratiques

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 SUR SALAIRES 2020

Faites nous connaître vos promesses de dons par mail ou par courrier postal
Formulaire en ligne : <https://chimie-biologie.univ-grenoble-alpes.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage/>

■ ENTREPRISE :

Je soussigné(e)

Représentant de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Mél :

Effectuera un versement au titre de la taxe d'apprentissage à l'UFR de Chimie et de Biologie

■ VERSEMENT :

Montant du versement :

■ MODALITES DE PAIEMENT :

- Par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable UGA
- Par Virement (IBAN : FR76 1007 1380 0000 0010 0158 641)

À retourner à :

Sylvie Canavesio

UFR DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE

470 rue de la Chimie - Bâtiment André Rassat / Chimie E

BP 53 – 38041 GRENOBLE Cedex 9